

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SEYNOD

SAID RUMILLY-ALBY SUR CHERAN

6 RUE BLAISE PASCAL

74602 SEYNOD CEDEX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 14 670 185 335

Référence de l'avis : 21 74 A256055 62

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

3 CHE DU CIMETIERE

74410 ENTREVERNES

Numéro FIP : 740 40 28 6760397789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 74045

RAUCH CORINNE  
3 CHE DU CIMETIERE  
74410 ENTREVERNES

### Vos contacts

 Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 15h

 Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)  
SIP SEYNOD  
SAID RUMILLY-ALBY SUR CHERAN  
6 RUE BLAISE PASCAL  
CS 10054 74602 SEYNOD CEDEX

### Somme qui vous est remboursée

**75,00 €**

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vous serez remboursé par virement le 20/07/2021

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1680 7000 163X XXXX XXX9 853

Identifiant de la banque : CCBPFRPPGRE

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

**21 721**

Nombre de parts :

**2,50**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s)

\* (www.impots.gouv.fr/avis-de-revenu)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

## Avis d'impôt établi en 2021

N°fiscal : 11 14 670 185 335

## Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEFOULOUNOUX

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées	
				D	T
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés		2,50
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>					
<b>Détail des revenus</b>					
Salaires		Déclar. 1		Enfant(1)	Total
Autres revenus imposables				0	
Revenus des salariés des particuliers employeurs		5307		3384	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup>		5540		3384	
Déduction 10% ou frais réels	-	554			
Déduction minimale				- 442	
Pensions, retraites, rentes		12385			
Pensions alimentaires perçues		2400			
Abattement spécial de 10%	-	1479			
Salaires, pensions, rentes nets		18292		2942	21234
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés		990			
Abattement <sup>3</sup>	-	495			
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets		495			
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal					495
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>					
Revenus de capitaux mobiliers déclarés				50	
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>4</sup>					15
<b>Revenu brut global</b>					21744
CSG déductible				- 25	
<b>Revenu imposable</b>					21719
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>					0
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT<sup>15</sup></b>					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	2	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt				0	
Dons aux œuvres	84		84	0	
Total des réductions d'impôt <sup>16</sup>				-	0
Impôt total avant crédits d'impôt					0
<b>CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS</b>					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	4	Montant déclaré	Montant retenu		
				4	- 4

## LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impot.gouv.fr](https://impot.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R<sup>1</sup> 162-1 et R<sup>1</sup> 135-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement à jour thématique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**IMPOT NET**

Total de l'impôt sur le revenu net..... - 4

**PRELEVEMENTS SOCIAUX****Détail des revenus**

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers **	1	1
Revenus professions non salariées **	495	495
BASE IMPOSABLE	496	496
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition	48	37

Total des prélèvements sociaux nets..... 85

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine \*\* pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021..... 34

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :****IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2020 dû \*\*: - 4

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus **:	48	37
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :	- 88	- 68
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	- 40	- 31

Solde des prélèvements sociaux 2020 \*\*: - 71

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 75

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence \*\* 21721

**Informations indiquées pour mémoire**RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible \*\* 6  
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible 43**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....	Déclar. 1 15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401